

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Produit : VANILLA EXTRA 4678P
 Numéro CAS: Non pertinent (mélange)
 Registre REACH : Mélange conforme à REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Destiné seulement à l'usage industriel, non à l'usage personnel direct sous cette forme ou concentration. Ne pas ingérer.

SU	3	10	21	22			
PROC	5	8a	9	10	11	14	15
ERC	3	4	6b	8a	8d	11a	11b
PC	3	8	28	31	32	35	39
AC	31	34	35	37			

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie: Lucta S.A.
 Carrer de Can Parellada, 28 - 08170 Montornès del Vallès. Barcelona. España.
 Tel. +34 938 458 888 - Fax. +34 938 458 180
 Web: www.lucta.com - e-mail: productsafety@lucta.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. +34 938 458 888 (9:00-17:00 heure d'Europe centrale)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2; H319
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H412
 Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2; H315
 Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1; H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement:
 Attention

Pictogramme de danger:



Contient:
 hexanoate d'allyle(CAS 123-68-2)
 Acetyl diisoamylylene(CAS 81786-73-4)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

3,7-diméthyl octan-3-ol(CAS 78-69-3)

Indications de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317B	Peut provoquer une allergie cutanée (catégorie 1B)
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305P351P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P264	Se laver, soigneusement après manipulation.
P332P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Contient:

% m/m	Nom	CAS #	EINECS #	EU-IN #	Classification	Étiquetage	REACH #	Lien ES
10- <20	acétate de benzyle	140-11-4	205-399-7		Aquatic Chronic 3,	,-,-,H412		
5- <10	Decane	124-18-5	204-686-4		Asp. Tox. 1, EUH066, Flam. Liq. 3,	GHS02,GHS08,Dgr,H226,H304,EUH066	01-2119474199-26	
5- <10	acétate d'alpha-terpinyle	8007-35-0	904-693-9		Aquatic Chronic 2,	GHS09,-,-,H411	01-2119977127-29	http://goo.gl/tNRRPI
5- <10	3,7-diméthyl octan-3-ol	78-69-3	201-133-9		Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2,	GHS07,Wng,H315,H319	01-2119454788-21	http://goo.gl/024pik
3- <5	acétate de 3,5,5-triméthylhexyle	58430-94-7	261-245-9		Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2,	GHS07,GHS09,Wng,H315,H411	01-2119969444-27	
3- <5	2,6-diméthyl oct-7-én-2-ol	18479-58-8	242-362-4		Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2,	GHS07,Wng,H315,H319	01-2119457274-37	http://goo.gl/gCKfg1
1- <3	linalol	78-70-6	201-134-4		Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2,	GHS07,Wng,H315,H319	01-2119474016-42	http://goo.gl/jeC9RD
1- <3	éthylvanilline	121-32-4	204-464-7		Eye Irrit. 2,	GHS07,Wng,H319	01-2119958961-24	http://goo.gl/NXzGk
1- <3	acétate d'isopentyle	123-92-2	204-662-3	607-130-00-2	EUH066, Flam. Liq. 3,	GHS02,Wng,H226,EUH066	01-2119548408-32	
1- <3	Acetyl diisoamylene	81786-73-4	279-822-9		Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1 (B),	GHS07,GHS09,Wng,H317B,H411	01-2119980043-42	
1- <3	hexanoate d'allyle	123-68-2	204-642-4		Acute Tox. 3 (skin), Acute Tox. 3 (inh.), Acute Tox. 3 (oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3,	GHS06,GHS09,Dgr,H301,H311,H331,H412		
1- <3	butyrate de 3-méthylbutyle	106-27-4	203-380-8		Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3,	GHS02,Wng,H226,H412		
1- <3	décanal	112-31-2	203-957-4		Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3,	GHS07,Wng,H319,H412	01-2119967771-26	
0.1- <1	Oxybenzone	131-57-7	205-031-5		Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2,	GHS09,Wng,H411		
0.1- <1	dodécanal	112-54-9	203-983-6		Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1 (B),	GHS07,Wng,H315,H317B,H319	01-2119969441-33	http://goo.gl/mzRqky

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement à grande eau, pendant au moins 15 minutes. En cas de besoin, consulter le médecin.

Contact avec la peau:

Ôter les vêtements contaminés. Se laver à grande eau et savon. En cas de besoin, consulter le médecin.

Ingestion accidentelle:

Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire au moins un verre de lait ou d'eau. En cas de besoin, consulter le médecin.

Inhalation excessive:

Emmener la personne accidentée à l'air libre. En cas de besoin, consulter le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Prendre en considération les phrases de risque et de sécurité (section 2).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'intoxication, une révision médicale est extrêmement importante.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Utiliser des extincteurs de dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

Moyens contre-indiqués:

Jet d'eau.

Méthodes d'extinction:

Utiliser les normales. Éviter inhaler la fumée ou la vapeur qui s'en dégagent. En cas de ventilation insuffisante, utiliser les équipements de respiration adéquats.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité d'exposition aux produits de combustion toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de respiration autonome et vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter les inhalations de vapeur et le contact avec la peau et les yeux. Maintenir la ventilation adéquate sur les lieux de travail affectés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les bouches d'égout, dans les eaux souterraines ou superficielles ni sur le terrain.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eteindre la source d'ignition. Aérer correctement. Manipuler avec des gants adéquats. Absorber les fuites ou les flaques en utilisant du sable ou de la poudre inerte. Détruire rapidement le matériel utilisé, suivant la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les règles d'hygiène personnelle et de nettoyage habituels. Utiliser des gants et une protection pour les yeux et/ou le visage si nécessaire. Se laver correctement après un contact avec des produits chimiques, avant les pauses et les repas, et à la fin de la journée de travail. Les vêtements et chaussures contaminés doivent être soigneusement lavés avant leur réutilisation.

Éviter tout genre de déversement ou de fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin des sources d'ignition. Éviter fumer dans les zones d'emmagasiner et pendant le transport. Tenir dans un lieu frais et sec, protégé de la lumière, dans des récipients bien pleins et fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Classe de stockage: Selon la réglementation de chaque pays.
- Matières incompatibles: Conserver à l'écart des agents oxydants.
- Type d'emballage: Selon la législation actuelle des transports.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2 et la fiche technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle:

Pays	Nom	Les valeurs limites
Australie	acétate d'isopentyle	50 ppm TWA, 270 mg/m ³ TWA, 100
Belgique	acétate de benzyle	TWA:10ppm-62mg/m ³
Canada	acétate de benzyle	TWA:10ppm
Danemark	acétate de benzyle	TWA:10ppm-61mg/m ³ ,STEL:20ppm-122mg/m ³
Danemark	Decane	TWA:45ppm-250mg/m ³ ,STEL:90ppm-500mg/m ³
Espagne	acétate de benzyle	TWA:10ppm-62mg/m ³
Lettonie	acétate de benzyle	TWA:5mg/m ³
Nouvelle-Zélande	acétate d'isopentyle	100 ppm TWA, 532 mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle d'exposition:

Dans la mesure du possible, utiliser des systèmes fermés pour le transfert ou le traitement du produit. Incorporer le produit à la température la plus basse possible. Maintenir les zones toujours bien aérées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

Protection individuelle:

- Protection des mains: éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants résistants aux agents chimiques.
- Protection des yeux: utiliser des lunettes protectrices contre les éclaboussures, où indiqué.
- Protection respiratoire: éviter respirer directement sur le produit. Si nécessaire, utiliser les systèmes de protection adéquats.
- Protection cutanée: utiliser des vêtements spéciaux qui limitent la contamination olfactive des vêtements personnels.



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide transparent lég. visqueux	-	liquide transparent fluide
Couleur	:	incolore	-	jaune
Odeur	:	oriental,doux,chocolat,fruité,floral,boisé		
seuil olfactif	:	Pas de données disponibles		
pH	:	Pas de données disponibles		
point de fusion (°C)	:	Pas de données disponibles		
point de congélation (°C)	:	Pas de données disponibles		
Point d'ébullition (°C)	:	Pas de données disponibles		
Point éclair (°C)	:	62		
taux d'évaporation	:	Pas de données disponibles		
Inflammable	:	Non applicable		
limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles		
Pression de vapeur (mmHg 20°C)	:	0,56 [Estimation]		
densité de vapeur	:	Pas de données disponibles		
Densité (g/cc 20°C)	:	0,895	-	0,915
solubilité (g/l 20°C)	:	Pas de données disponibles		
coefficient de partage n-octanol/eau	:	Pas de données disponibles		
température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles		
température de décomposition	:	Pas de données disponibles		
Viscosité (cps 40°C)	:	Pas de données disponibles		
propriétés explosives	:	Pas de données disponibles		
propriétés comburantes	:	Non comburant (selon les critères UE)		

Les spécifications indiquées dans le présent document, ont été déterminées à partir d'un premier échantillon et pourraient subir certains changements d'après les données provenant des lots de fabrications successives. Les changements impliqueraient l'émission d'une nouvelle fiche technique, avec sa version correspondante.

9.2. Autres informations

Information non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente pas de risques de réactivité importants, en soi ou au contact avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de température et de pression.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Nous recommandons d'éviter le contact avec des agents oxydants puissants et de maintenir loin des sources de chaleur. Éviter les températures excessives pendant des périodes de temps prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les acides forts, les agents alcalins ou les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et composés organiques non identifiés peuvent se former lors de la combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Cette préparation n'a pas été soumise aux preuves toxicologiques, mais se compose de matières premières ayant une bibliographie toxicologique établie.

Estimation de la toxicité aiguë

ATE DL50 orale (mg/kg):	: 4.796,1 [Estimation]
ATE DL50 percutanée (mg/kg):	: >5.000,0 [Estimation]
ATE CL50 inhalation (mg/l/4h):	: >35,0 [Estimation]

Corrosivité

N'en contient pas ($\geq 1,0\%$)

Sensibilisation

% m/m	CAS #	Nom
1,2%	81786-73-4	Acetyl diisoamylyene
0,2%	112-54-9	dodécanal

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'en contient pas ($\geq 0,1\%$)

Cancérogénicité

N'en contient pas ($\geq 0,1\%$)

Toxicité pour la reproduction

N'en contient pas ($\geq 0,1\%$)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cette préparation n'a pas été soumise aux preuves éco toxicologiques, mais se compose de matières premières ayant une bibliographie éco toxicologique établie.

Estimation de la toxicité aiguë

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

TE CL50 (mg/l 96h) : 8,17[Estimation]

Estimation de la toxicité chronique

TE CL50 (mg/l 96h) : 9,37[Estimation]

Contient (au moins):

% m/m	CAS #	Nom	mg/l 96h (CL50)
13,01	140-11-4	acétate de benzyle	4,00
6,19	8007-35-0	acétate d'alpha-terpinyle	2,00

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Non déterminée.

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Information non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Voir les scénarios d'exposition pour chaque substance, l'article 3.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section 2.3.

12.6. Autres effets néfastes

Information non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Pour l'élimination nous recommandons d'utiliser l'incinération. Ne pas recycler les récipients qui ont déjà été utilisés. Pour plus d'informations, voir sections 6, 7 et 8 ci-dessus mentionnées.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballageÉliminer les résidus conformément aux normes locales. Si nécessaire, Lucta, S.A. peut vous conseiller; environmental@lucta.com**13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Ne pas verser les résidus directement dans les bouches d'égout ni dans l'environnement. Conformément à la réglementation en vigueur dans chaque région.

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Traitement des eaux usées, le traitement biologique.

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

L'élimination des déchets doit se faire avec un gestionnaire autorisé et un transporteur autorisé. Conformément à la réglementation en vigueur dans chaque région.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

NR

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.
Not regulated as dangerous goods.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

NR

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non requis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. WGK

WGK

: 2 [Estimation]

15.1.2. Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Irritant

Dangereux pour l'environnement

R38

Irritant pour la peau

R43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51

Toxique pour les organismes aquatiques

R53

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P**15.1.3. Classification NFPA**

Santé	:	2
Inflammabilité	:	2
Réactivité	:	0
Risques particuliers	:	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres données**16.1. Indication de changements**

Ver. 1.30/01/15 .EDI2A,EHC2,SCI2,SS1B

Ver. 2.30/09/15 .EDI2A,EHC3,SCI2,SS1B

Et d'autres modifications rédactionnelles / corrections.

16.2. Les principales références bibliographiques et sources de données

ECHA; Inventaire C&L; Labelling Manual IFRA-IOFI; EFFA; OECD; Information des fournisseurs.

16.3. Méthode d'évaluation

L'article 9, paragraphe 4, du règlement (CE) n ° 1272/2008 est utilisé à des fins de classification pour les mélanges.

16.4. Descriptions des phrases H mentionnées à l'article 3

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317B	Peut provoquer une allergie cutanée (catégorie 1B)
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

VANILLA EXTRA 4678P**16.5. Abréviations et acronymes**

ATE - Estimation de la toxicité aiguë
BCF - Facteur de bioaccumulation
CLV - valeur maximale
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable
n/a - Non applicable
nsb - est non fondée
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL - exposition standard, la limite d'exposition à court terme
TE - Estimation de la toxicité
TWA - exposition standard, moyenne pondérée dans le temps (8 heures)
WGK - Classe de danger pour l'eau

16.6. Informations complémentaires

Les informations et les spécifications contenues dans cette fiche de sécurité sont complémentaires de celles déjà contenues dans la Fiche Technique du produit mais ne les remplacent pas. Les usagers doivent suivre les recommandations de cette fiche pour éviter de courir des risques.

2016 Droits d'auteur Lucta, S.A. Licence accordée pour faire des copies en papier autorisées pour usage interne de sécurité uniquement.

Les concentrations indiquées correspondent à des valeurs calculées et ne remplacent pas les déterminations analytiques dans le produit. L'information fournie dans ce document est considérée comme étant valable à compter de sa date d'émission et jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une nouvelle information. Elle est basée sur nos connaissances et expériences actuelles et se réfère exclusi Lucta déclinera toute responsabilité en cas de réclamation, frais ou indemnisation éventuelle découlant d'une manipulation, utilisation, mélange ou niveau de dosage inadéquat ou imprévisible qui serait réalisé avec le produit, ainsi qu'en ce qui concerne les recommandations, allégations ou informations contenues sur l'étiquette ou dans tout autre document du produit dans lequel il est inclus. Les personnes qui acquièrent ou utilisent le produit de Lucta seront les seules responsables des actions mentionnées et elles devront s'assurer que le produit est utilisé conformément aux lois, normes et réglementations en vigueur, renonçant à toute réclamation à l'encontre de Lucta, et la dégageant de toute responsabilité en cas de réclamation, frais ou indemnisation qui, pour les raisons ou actions indiquées dans ce paragraphe, serait entamée ou présentée à l'encontre de Lucta. La responsabilité maximum de Lucta, à quelque titre que ce soit, ne dépassera en aucun cas le prix du produit concret fourni. Lucta ne sera pas tenue responsable du manque à gagner, de la perte de revenus, des retards, réclamations du client ou adressées dommages et intérêts spéciaux, punitifs, consécutifs ou indirects (que ce soit à titre contractuel ou extracontractuel) que pourraient souffrir les personnes qui acquièrent ou utilisent le produit de Lucta, ou leurs clients. L'acquisition ou l'utilisation du produit fabriqué par Lucta suppose la connaissance et l'acceptation expresse de cette clause dans son intégralité.

Dans le cadre de ce document, LUCTA signifie: Lucta S.A. ou Lucta Mexicana S.A. de C.V. ou Lucta GranColombiana S.A.S. ou Lucta (Guangzhou) Flavours Co., Ltd.